

national lorsqu'il dit que nous limiterons l'expansion du service civil, alors que le projet de loi à l'étude, au contraire, fera augmenter le personnel. Certes, tout contribuable qui a le droit de vote et qui entendra dire, d'une part, qu'il doit payer 5 p. 100 de plus d'impôt et, d'autre part, que la Société a dépensé \$319,000 pour tourner *Waiting for Caroline*, grincera des dents.

Bien que certains films réalisés pour le programme *Festival* soient excellents, le gouvernement, à mon avis, ne devrait pas s'en occuper du tout. D'après moi, nous ne devrions pas tenter de faire concurrence à Hollywood. Le gouvernement a essayé de favoriser l'établissement d'une industrie cinématographique privée au Canada...

**L'hon. M. Dinsdale:** Elle n'est pas encore établie.

**M. Horner (Acadia):** Je sais, mais je ne crois pas que nous devrions livrer concurrence à Hollywood. Nous ne devrions pas risquer l'argent des contribuables pour une affaire aussi hasardeuse que l'art cinématographique. Nous ne devrions pas non plus chercher à concurrencer Hollywood. Le gouvernement doit décréter une loi sur la radiodiffusion, bien sûr, mais il ne devrait pas se mêler de la radiodiffusion. Si la Société Radio-Canada est une affaire qui marche, nous devrions la mettre en vente. Que quelqu'un achète cette société canadienne dont tout le monde parle. Peu m'importe qui. Mais je me préoccupe des contribuables et de la façon dont leur argent est dépensé. Le gouvernement ne devrait pas se mêler d'une affaire risquée, hasardeuse comme l'art cinématographique. Je le répète, nous ne devrions pas concurrencer Hollywood et le gouvernement ne devrait pas essayer d'endoctriner le public.

Cette mesure a pour objet, nous dit-on, de préserver, d'enrichir et de raffermir le Canada. Comment peut-on préserver, enrichir et raffermir le Canada sans endoctriner le peuple? On ne peut y arriver autrement. On nous dit aussi que les personnes ayant des idées contradictoires pourront exprimer leurs vues sur le réseau national. J'ai parfois l'impression qu'un aspect seulement des choses est présenté à certaines émissions. L'autre aspect est passé sous silence. Il faudrait présenter le pour et le contre d'une question.

Le bill est censé favoriser l'unité nationale. Comment une mesure ou un conseil peut-il contribuer au développement de l'unité nationale? C'est impossible si on soumet les gens à un lavage de cerveau. C'est insensé. Comme nous vivons dans une société libre, du moins je le crois, quand on donne à un entrepreneur privé le droit d'utiliser les ondes, son

[M. Horner (Acadia).]

droit devrait être régi par le gouvernement. Ce n'est que juste, vu qu'on lui accorde le monopole d'utilisation, dans certains cas, de certaines ondes. Je le répète, nous ne devrions pas nous occuper de radiodiffusion parce que c'est une entreprise qui comporte des risques et exige beaucoup de capitaux.

• (3.50 p.m.)

L'établissement d'un conseil va soustraire la Société encore plus au contrôle du Parlement. Les députés se plaignent depuis longtemps que personne n'a la haute main sur la Société. Pourtant, ce projet de loi va la soustraire encore davantage au contrôle des représentants du peuple. L'établissement des immobilisations sur une période de cinq ans est un autre aspect qui entraînera un plus grand relâchement du contrôle. Tout ce que nous pouvons espérer, c'est que les membres du Conseil seront des hommes impartiaux et qu'ils le resteront toujours, car c'est notre seul espoir de trouver une solution quelconque grâce à ce projet de loi.

Le bill prévoit toutes les échappatoires possibles pour la gestion de Radio-Canada, si jamais elle est en butte aux critiques. Selon le ministre, la Société devra rendre compte au conseil et les plaintes adressées à ce dernier seront signalées à la Société, conformément aux objectifs qui lui sont fixés dans le projet de loi. A ce propos, la Société est tenue de favoriser, d'une façon ou d'une autre, un sens de l'identité canadienne. Ce faisant, bien sûr, elle doit permettre l'expression de vues contradictoires. Nous donnons donc, en fait, un blanc-seing à la Société lui permettant d'agir absolument à sa guise.

Ce géant est devenu si immense qu'au lieu d'essayer de le contenir, nous nous en lavons les mains et nous le confions à quelqu'un d'autre. A mon avis, nous ne savons pas diriger ce colosse qui, chaque année, dévore plus d'argent en détruisant l'unité canadienne au lieu de la consolider. Il continuera d'en être ainsi après l'adoption de cette loi.

[Français]

**M. Grégoire:** Monsieur le président, avant de prendre le vote sur l'amendement que j'ai proposé, pourrais-je demander à l'honorable ministre qui parraine ce bill si elle pourrait nous dire, toujours en vertu de l'amendement que j'ai proposé, qui sont les propriétaires ou détenteurs d'actions des postes privés de télévision de Québec, qui appartiennent à la même compagnie? Le ministre pourrait-elle nous donner une réponse à ce sujet-là?

[Traduction]

**L'hon. Mlle LaMarsh:** Le 4 mai 1966 et suite à un ordre de la Chambre, on a déposé